LE CRIME D'UNE BRUTE

UNE FEMME TUÉE « COMME UN LAPIN » PAR SON MARI PRÈS DE COLMAR

Celui-ci chargea le cadavre sur une voiturette qu'il fit pousser par son fils

Colmar, 8. — Il y a deux jours, on enterrait à Loguerroch, près de Colmar, les restes de Mme Albert Adam, née Eble, qui avait succombé, dit-on, au suites d'une chute faite la veille du nouvel an. Depuis, les voisins ont parlé. Ce n'est pas accidentellement, disent-ils, que Mme Adam est tombée, mais à la suite des brutalités de son mari.

Celui-ci a été entendu par la gendarmerie de Witzenheim. Ses déclarations réticentes ont permis de reconstituer le drame à peu près de la façon suivante :

Adam et sa femme avaient passé la soirée dans un restaurant de la route d'Inheraheim, en compagnie de parents domiciliés à Colmar. A la sortie de l'auberge, une querelle avait éclaté. Des passants virent Mme Adam tomber du haut de l'escalier donnant sur la rue et se relever en geignant : « Tu m'as frappée ».

Leurs parents les ayant quittés, les deux époux se mirent en route pour regagner le domicile conjugal. Personne, dans la rue ; seulement de-ci, de-là, quelques rais de lumières s'échappant par les interstices des volets clos. Dam crut pouvoir à l'abri de tous regards, malmener sa compagne.

Mais il y eut des témoins. « Il la frappa, disent les témoins, comme on frappe un lapin sur la nuque ».

A l'entrée de leur petite propriété, comme son époux redoublait de violence, la pauvre femme s'enfuit. Adam la rattrapa et cette fois la malmena jusqu'à ce qu'elle ne donnât plus signe de vie. C'est un cadavre sans doute qu'il chargea sur la voiturette d'enfant qu'il fit pousser par son fils.

Il ne prit même pas la peine de décharger son funèbre colis, il culbuta tout simplement la charrette et le corps roula à terre avec un bruit sourd comme un sac de pommes de terre.

Adam la traîna ensuite dans la chambre à coucher, l'étendit sur le lit, puis s'endormit auprès du cadavre. Sans doute croyait-il sa femme seulement évanouie. Mais le lendemain, il lui fallut réaliser la triste vérité. Il prétexta un accident et suivit en pleurant le corbillard.

Adam a été arrêté. L'autopsie du cadavre de sa femme aura lieu aujourd'hui.

L'ASSASSINAT DE Mme ARBEL

La malle d'Egender est bien partie de Nice pour Avignon

Une importante déclaration d'un témoin qui aurait vu jeter dans le Rhône un paquet volumineux enveloppé d'un linge blanc

Avignon, 8. — D'après les indications reçues de Nice, il semble désormais établi, après vérifications à la gare, que la malle enregistrée à Nice et que l'on suppose avoir contenu le cadavre de Mme Arbel est bien celle qui fut retirée en gare d'Avignon.

Un témoignage important

Viviers, 8. — Autour du jardin de Mme Egender, en attendant que les fouilles reprennent, on se borne à commenter certaines déclarations recueillies de la bouche de l'un ou de l'autre.

Une de ces déclarations a retenu par son importance l'attention. Un témoin aurait affirmé avoir remarqué, dans les premiers jours d'octobre, vers deux heures de l'après-midi, une auto de couleur bleu foncé et occupée par deux hommes, qui s'arrêta sur les quais du Rhône. Un des voyageurs descendit de voiture et jeta dans le fleuve un paquet enveloppé d'un linge blanc « du volume d'une voiture d'enfant », précisa le témoin, qui prit la précaution, intrigué qu'il avait été par l'allure étrange des automobilistes et le caractère non moins étrange de cet acte, de noter le numéro minéralogique de l'auto : 7.471.

Quel crédit convient-il d'accorder à ce témoignage ? On le saura sans doute incessamment, car la vérification en semble facile, ainsi que l'identification du véhicule.

Me GEORGES DESBONS DÉFINITIVEMENT RADIÉ DU BARREAU

La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi de l'ancien avocat des Oustachis qui aurait l'intention de demander sa réintégration au barreau de Paris

Paris, 8. — Après vingt minutes de délibération, la Chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Me Desbons contre l'arrêt de la Cour d'Assises d'Aix qui, le 20 novembre dernier, au procès des Oustachis, l'avait radié du barreau.

Dans son arrêt, la Cour suprême constate que la Cour d'Assises d'Aix n'avait pas à dresser un procès-verbal spécial pour l'incident qui s'était produit au débat des Oustachis, que les faits étaient suffisamment caractérisés, que le Procureur général de la Cour d'Assises d'Aix a bien requis l'application de la loi, que la parole a été donnée à l'accusé, c'est-à-dire à Me Desbons, en dernier, et que la loi n'a pas été violée.

En conséquence, la Cour suprême rejette le pourvoi formé par Me Desbons. Ainsi, M. Desbons est définitivement radié du Barreau.

On prête à M. Desbons l'intention de demander sa réinscription au barreau de Paris, qui sera ainsi appelé à juger le cas de son ancien membre.

UNE PROPOSITION D'AMNISTIE

Paris, 8. — MM. Henry Torrès, Léo LAGRANGE, César Campinchi, Xavier Vallat et plusieurs de leurs collègues ont déposé sur le bureau de la Chambre dès que fut connue au Palais et au Parlement la décision de la Cour de Cassation rejetant le pourvoi formé par M. Georges Desbons, la proposition de loi suivante avec demande de discussion immédiate :

« Article unique. — Toutes les sanctions disciplinaires contre des avocats régulièrement inscrits pour des faits antérieurs au 8 janvier 1936 sont amnistiées lorsqueelles ont été prononcées à la barre par les juridictions mêmes devant lesquelles ces avocats plaidaient et qu'elles n'affectent pas leur honneur ou leur probité ».

LES INONDATIONS EN FRANCE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» En ce qui concerne la Seine, les cotes étaient hier à Paris-Austerlitz de 4 m. 43, elles sont passées aujourd'hui à 4 m. 21 et ce mouvement de baisse s'accentuera dans les jours suivants. »

La décrue de la Loire

Nantes, 8. — La crue a atteint ce matin son maximum à Nantes, avec la cote de 5 m. 15 à 9 heures et une légère décrue s'est immédiatement fait sentir.

Le directeur général des ports maritimes au ministère des Travaux publics, M. X. Wattler, arrivé ce matin de Paris, a effectué une rapide visite du port de Nantes, pour se rendre compte de la situation générale.

A l'issue de cette visite, il a téléphoné immédiatement son rapport au ministère et a fait une courte déclaration à la presse disant que la situation était sérieuse, grave, mais non tragique.

En Touraine, la situation semble s'améliorer

Tours, 8. — La décrue se confirme en Touraine, un peu partout les cours d'eau sont en régression. Quelques routes ont été rendues à la circulation.

Les dégâts causés par les inondations sont importants. Des routes se sont effondrées. Seule, la Loire demeure encore menaçante.

A Amboise, Vouvray, Lussault. Les routes sont toujours submergées et les eaux d'infiltration inondent la campagne.

La Charente monte toujours

Saintes, 8. — Sans atteindre encore le niveau de la crue de 1904, la Charente monte toujours, recouvrant les prairies et coupant la route de Saintes à Cognac, notamment à La Baine, commune de Chaniers. En certains points, la rivière a un kilomètre de largeur.

L'eau a envahi plusieurs rez-de-chaussées et menace d'en inonder d'autres. Les meubles sont enlevés en hâte ou placés sur des tréteaux.

Mais à Angoulême, les eaux se retirent

Angoulême, 8. — Les inondations provoquées par le débordement de la Charente sont nettement en régression.

A Angoulême et dans sa banlieue, les eaux continuent à se retirer. Un mouvement de baisse a été également constaté à Cognac, à Chabanais, à Châteauneuf et à Jarnac.

En Vendée, l'eau monte d'heure en heure

La Rochelle, 8. — L'eau monte d'heure en heure, la route de Courcon à Fontenay par la Ronde est coupée près de la Caillaude. Tout le long de la vallée du Cure, tout est recouvert à perte de vue. Depuis longtemps on n'avait vu une telle situation.

Cette nuit, à la Ronde, les digues s'étant écroulées, l'alerte a été donnée et les hommes valides sont partis pour essayer de réparer les dégâts.

Un attelage et son conducteur emportés par les eaux

Alençon, 8. — A Monnai, un attelage conduit par M. Gustave Bellanger, propriétaire à Bosc-Renoult, a été emporté par les eaux grossies d'un ruisseau. M. Bellanger a été noyé.

En Bretagne, la crue du Blavet continue

Lorient, 8. — La crue du Blavet continue. Une hausse de 70 centimètres a obligé les riverains entre Pontivy et Hennebont, qui avaient regagné leurs maisons, à les évacuer à nouveau. Ce matin une nouvelle tempête souffle sur la région lorientaise, elle est accompagnée de pluies diluviennes. On craint une aggravation de la situation.

Un étang a débordé près de Douarnenez

Douarnenez, 8. — L'étang de Lovan, très poissonneux, d'une superficie de 60 hectares, s'est étendu par suite des pluies, sur 200 hectares, causant des dégâts très importants. Une brèche a été pratiquée pour l'écoulement des eaux, mais l'étang a été bientôt à sec et des milliers de poissons ont péri.

Le Rhône et la Saône continuent à baisser...

Lyon, 8. — La Saône et le Rhône continuent leur baisse progressive, quoique légèrement ralentie par les pluies d'hier. Ce matin, le temps est très brumeux sur la région lyonnaise.

...ainsi que la Garonne

Bordeaux, 8. — La décrue de la Garonne va s'accentuant depuis hier, le niveau du fleuve a accusé une décrue d'un mètre. La pluie a cessé de tomber sur la région, ce qui permet d'escompter une amélioration de la situation.

UN MUR, MINÉ PAR LES PLUIES, S'EST ÉCROULÉ EN ESPAGNE ENSEVELISSANT 5 ENFANTS

Léon, 8. — Au village de Vedo, un mur miné par les eaux de pluie n'est écroulé, ensevelissant sous ses décombres cinq enfants dont trois ont été tués et les deux autres grièvement blessés.

UN DUEL AU PISTOLET A EU LIEU HIER A PARIS

L'un des adversaires a été légèrement blessé

Paris, 8. — Une rencontre au pistolet a eu lieu ce matin au Parc des Princes. L'un des adversaires, au cours d'un échange de balles, a été légèrement blessé et transporté dans une clinique parisienne.

Parmi les témoins se trouvaient M. Jean-Joseph Renaud, écrivain connu qui, on le sut après, a été le directeur du combat. D'autre part, ce serait le docteur Petit, habitant rue Blomet, qui aurait accordé ses soins au blessé. M. Jacques Dourdin, demeurant rue Emile Augier, qui aurait été atteint à la hanche, dès le premier échange de projectiles.

Le blessé a été transporté dans une maison de Santé de Neuilly où l'on a aussitôt procédé à l'extraction de la balle. Son état est sans gravité.

On ignore l'identité de l'autre combattant qui aurait cependant fait partie du cercle des amis de la victime.

Ce duel aurait été provoqué par une affaire d'honneur, M. Dourdin s'étant jugé offensé par certains dires de son adversaire d'aujourd'hui.

Les noms des duellistes

Paris, 8. — On donne, cet après-midi, les noms des deux personnes qui se sont battues au pistolet, ce matin, au Parc des Princes. Ce sont MM. Fred Angel et Jacques Dourdin.

LA CONFÉRENCE NAVALE DE LONDRES

Londres, 8. — La délégation japonaise à la conférence navale aurait présenté aujourd'hui ses objections à la discussion des projets britanique, français et italien d'échange d'informations et se serait par contre déclarée prête à passer à l'étude de l'aspect qualitatif du problème naval.

LE TERRIBLE DRAME DE LA FOLIE PRÈS DE BRUXELLES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Une pluie de tuiles

Les gendarmes et les policiers arrivèrent et Vanderborre se mit à arracher rageusement les tuiles au toit et à les lancer dans la direction des gendarmes qui durent battre en retraite sous cette avalanche. C'est en vain qu'on essaya de parlementer avec l'assassin. Les gendarmes tirèrent quelques coups de revolver à blanc pour l'intimider, mais l'homme les nargua.

Pendant plusieurs heures, toutes les tentatives restèrent vaines. Vers 1 h. 1/2 on tenta d'amonceler devant la façade de la petite maison des bottes de paille, mais Vanderborre, déchaîné, continua à lancer des tuiles contre les policiers et les habitants.

Vaincu par les gaz

On recourut alors aux fusées à gaz. On tenta de placer une échelle contre la façade, mais chaque fois, Vanderborre mit ses assaillants en fuite. Une fusée fut lancée. L'assiégé n'en fut pas d'abord incommodé, le vent emportant les vapeurs nocives. Vanderborre escalada l'autre versant du toit. On lança encore plusieurs fusées partant du bas. Ce fut en vain.

Finalement, presque à bout portant, du haut du toit de la maison voisine, trois fusées furent lancées contre l'assassin. On le vit se pencher, se cramponner désespérément aux tuiles, donnant des signes évidents d'intoxication.

Vers 2 heures, Vanderborre accepta qu'on lui tendit une échelle. Toussant et crachant, il s'agrippa aux montants. A tout instant, on croyait qu'il allait s'abattre dans la cour. Il eut, cependant, la force de se hisser sur le premier échelon. La descente dura plusieurs minutes.

La gorge ouverte

Vanderborre, sans force, fut recueilli au bas de l'échelle et perdit connaissance.

On s'aperçut alors, avec horreur, qu'il s'était tailladé la gorge, à tel point que l'on apercevait les organes internes. Il a été transporté à l'Hôpital.

C'est un ouvrier travaillant aux Soleries. Il était très estimé et l'on croit qu'il a agi dans un accès de folie.

HAUPTMANN SERA EXÉCUTÉ LE 20 JANVIER

Il espère encore, cependant, que sa peine sera commuée

Trenton (New-Jersey), 8. — Hauptmann a été informé qu'il sera exécuté le 17 janvier, à 20 heures. Il continue cependant d'espérer que sa peine sera commuée par la Cour des pardons, qui se réunit comme on sait, samedi prochain.

LINDBERGH CHERCHERAIT A S'ÉTABLIR EN ESPAGNE

Barcelone, 8. — Le bruit a couru que le colonel Lindbergh, sa femme et son fils, qui résident actuellement en Angleterre, s'installeraient prochainement en Catalogne.

Il paraîtrait qu'un chargé d'affaires de Lindbergh a parcouru la côte pour trouver une villa pour la famille du célèbre aviateur.

Des pourparlers ont été entamés, dit-on même, pour l'achat d'une propriété. Mais il ne semble pas que ces négociations aient abouti.

La réforme électorale

Un contre-projet s'inspirant de celui de M. Bracke va être déposé

Paris, 8. — Le comité d'études du groupe de la réforme électorale s'est réuni cet après-midi pour continuer l'élaboration du texte d'un contre-projet au rapport que M. Mistler, ancien ministre, doit déposer dès la rentrée parlementaire sur le bureau de la Chambre au nom de la commission du suffrage universel, afin de permettre à l'assemblée d'engager un débat sur la réforme électorale à brève échéance.

Ce contre-projet est inspiré de la proposition de loi qui avait été déposée au mois de juin 1933, par M. BRACKE et ses collègues du groupe socialiste. Il en reproduit les principales dispositions, à l'exception cependant de celle qui prévoyait une répartition des restes par région. Le comité d'études du groupe de la réforme électorale est plutôt partisan d'une répartition des restes dans le cadre national.

Les textes qui ont été définitivement établis cet après-midi seront soumis à une réunion plénière du groupe de la réforme électorale qui se tiendra aussitôt après la rentrée parlementaire, de façon à permettre le dépôt officiel du contre-projet sur le bureau de la Chambre assez à temps pour qu'il puisse être repris en séance publique et s'opposer aux conclusions du rapport de M. Mistler défavorable à la représentation proportionnelle.

LA LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la première tranche 1936 aurait lieu à Nice

Paris, 8. — On envisage à l'Administration de la Loterie nationale, le tirage de la première tranche 1936 à Nice. Toutefois, rien n'est encore décidé officiellement à ce sujet. On sait que le tirage de la quatorzième et dernière tranche pour 1935 aura lieu le 20 janvier à Paris.

LE CRIME DE CHOISY-LE-ROI

JULES LÉVY a été remis en liberté

On recherche activement la mère de la petite victime

Auxerre, 8. — La gendarmerie de l'Isle-sur-Serein a repris, ce matin, l'interrogatoire du nomade Jules Lévy, père du petit martyr de la Belle Epine.

La preuve étant faite que le vannier est totalement étranger au crime, Lévy a été autorisé à regagner sa roulotte, à Massangis. Il a d'ailleurs déclaré qu'il demeurait entièrement à la disposition des enquêteurs.

Marie Lévy serait en Vendée...

La Roche-sur-Yon, 8. — La nomade Marie Lévy, mère de la petite victime de la Belle-Epine, se trouverait dans le département de la Vendée. Ses papiers auraient été visés il y a un mois environ à Fontenay-le-Comte. Cette femme étant sur le point d'être mère, on pense qu'elle n'a pas dû s'éloigner beaucoup. Elle est activement recherchée.

...et non à Verviers où on avait cru qu'elle avait été arrêtée

Liége, 8. — L'Agence « Belga » dit que la nouvelle de l'arrestation à Verviers de la mère du petit garçon assassiné à la Belle Epine n'est pas exacte. Une double similitude de noms a pu être la cause de cette erreur.

En effet, un nommé Cousoutiers, condamné précédemment à huit jours de prison, avait été arrêté hier et conduit à la prison de Verviers. Ce Cousoutiers est marié à une femme Lévy. Or, l'ami de la femme Lévy, mère de la petite victime française, s'appelle Cousoutian.

Voilà, ajoute l'agence « Belga », ce qui a pu faire croire à une arrestation à Verviers qui aurait été en rapport avec l'affaire de la Belle-Epine. En réalité, il n'en est rien.

La présence d'Henri Lévy à Dunkerque

Les bruits les plus divers ont couru hier, en soirée, à Dunkerque, où l'on apprenait même que le jeune Henri Lévy avait assisté au meurtre de son frère.

Les déclarations que M. et Mme Wintersten, les grands-parents qui gardent le petit dans une roulotte, à Dunkerque, où ils sont depuis trois ans, est sur ce point formelle. Ils possèdent l'enfant, qui ne les a jamais quittés depuis qu'il eut atteint l'âge de 19 mois. On sait qu'il est aujourd'hui âgé de 14 ans.

M. et Mme Wintersten, dont les renseignements donnés au commissaire central de police M. François n'ont peut-être point concordé de façon précise lorsqu'ils déclarèrent avoir appris la disparition du premier enfant, le grand-père ayant déclaré l'avoir su par des forains, la grand-mère par une lettre que lui avait envoyée son fils, ne sauraient cependant être taxés de suspicion. Le courrier qui se trouvait dans la roulotte a été examiné par M. le commissaire central. Il semble n'en devoir rien retenir.

De Jules Lévy, dit « L'Acrobate », la police se souvient bien. Il était réputé batailleur, et son passage à Dunkerque fut souligné de quelques condamnations.

Terrible accident d'autocar en Bretagne

Il a été provoqué par une charrette dont le conducteur a été arrêté, et a fait neuf victimes, dont deux tuées

Lorient, 8. — En voulant éviter une charrette près de Landevant, un autocar se rendant à Lorient est entré en collision avec un camion transportant des conserves à Nantes. Dans le choc, l'autocar a été détruit.

On a retiré deux morts des débris, il s'agit de Mme Larbouiette, épicière à Branderion, et d'une femme qui n'a pu être identifiée.

Sept personnes blessées ont été transportées à Lorient, parmi lesquelles les deux chauffeurs et une dame dont l'état est très grave.

La gendarmerie de Landevant a retrouvé le conducteur de la charrette. C'est un nommé Pierre Guevelio, 18 ans.

Après la collision, pris de peur et ne se rendant pas compte de la gravité de l'accident, il avait laissé sa voiture dans un champ et était entré chez son patron, meunier, au Guerno-en-Landévant, qu'il avait prévenu. Ce dernier s'apprêtait à aller faire une déclaration à la maréchaussée quand celle-ci se présenta.

Le jeune garçon meunier fut placé sous mandat de dépôt à la disposition du Parquet.

« LA LIMITATION DES ARMEMENTS EST UNE FOLIE », ÉCRIT UN AVIATEUR ALLEMAND

Berlin, 8. — « Penser, agir et mourir », c'est ce que nous devons apprendre à notre jeunesse », écrit l'aviateur Lehmann, dans la revue militaire « Deutsche Wehr ». « Déjà cette jeunesse grandit, prête à tous les sacrifices pour la défense aérienne du pays. Eduquons-la pour posséder, dans l'avenir, l'armée aérienne dont la valeur nous permettra de nos moquer du nombre, nous aurons des hommes résolus à tout, montes sur les meilleurs avions du monde.

» Le but de l'Allemagne est parfaitement clair. L'armée aérienne allemande ne menace aucun peuple. Elle se contente seulement d'être assez forte pour pouvoir toujours repousser avec succès toute attaque contre l'Allemagne. Ce sont des fous, les politiciens qui croient à la possibilité de la limitation des armements, poursuit l'aviateur Lehmann. On ne saurait songer à limiter les armement aériens tant que la France et les Soviets arment avec une telle rapidité.

» Nous ne croyons pas à un accord aérien international, embrassant tout le monde, mais plutôt à des accords partiels entre d'bon nombre participaires qui s'unissent pour défendre leur vraie sécurité et peut-être de tels accords ne sont-ils pas bien difficiles à conclure »

LA GRÈVE DES TRAMWAYS de l'agglomération lilloise

L'INTERSYNDICALE DES « TRAMINOTS » S'EST RÉUNIE HIER A LILLE POUR ARRÊTER TOUTES MESURES UTILES AU CAS OU LES ENTRETIENS DE PARIS N'ABOUTIRAIENT PAS A DES RÉSULTATS FAVORABLES

N'était une réunion de l'Intersyndicale des Tramways, qui eut lieu hier après-midi, la quatrième journée de la grève n'aurait été marquée par aucun fait saillant et c'eut été le calme sur toute la ligne : calme des « Traminots » qui sont les plus braves gens du monde et les plus pacifiques, calme à la Préfecture où on en est dans l'expectative, dans l'ignorance où on se trouve de la décision qui interviendra à Paris, calme à la Présidence du Conseil, en attendant la fin des vacances de M. Pierre Laval.

Cette situation d'attente durera jusques à quand ? Il est impossible de le prévoir.

Quant aux grévistes, ils organisent tranquillement leur grève.

Les arguments que M. Lebas fournit à la Présidence du Conseil

Nous avons publié hier l'intéressante déclaration que M. DEHOVE, adjoint à Lille, représentant M. Roger Salengro, député-maire, a bien voulu nous faire à la descente du train qui le ramenait de Paris, où, avec les représentants des municipalités de Roubaix et de Tourcoing, il conféra avec M. C. BLAISOT, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil.

Il est non moins intéressant de faire connaître comment M. Jean LEBAS, député-maire de Roubaix, posa à l'Hôtel Marignon le problème des salaires des « Traminots » de Lille, Roubaix, Tourcoing.

M. J. LEBAS rappela que, de 1922 à 1930 l'indice des salaires des deux Clos (Lille et Roubaix-Tourcoing) a toujours été inférieur à l'indice officiel du coût de la vie. En 1922, par exemple, pour un indice de 3,98 les salaires sont de 3,66. Depuis, ces chiffres sont respectivement de : en 1924, 4,70 et 4,44 ; en 1925, 5,12 et 4,74 ; en 1926 : 6,60 et 5,66 ; en 1927, 6,77 et 6,45 ; en 1928, 7 et 6,55 ; en 1929, 7,20 et 6,65 ; en 1930, 7,09 et 6,90.

Soit une perte de salaires de 395 points. Depuis 1930, les Traminots ont récupéré quelques points, mais ils sont encore « créditeurs » et le moment est mal choisi pour diminuer à nouveau les salaires.

M. J. LEBAS développa un autre argument, à savoir que l'application des décrets-lois porte un coup fatal à la convention collective qui lie les compagnies aux syndicats.

« Cette convention vient à expiration en juillet, dit M. Lebas. Allez-vous prendre sur vous de rendre les négociations qui rouvriront bien plus difficiles encore, en persévérant dans l'application des décrets ? Ne voyez-vous pas qu'il y aurait là un danger qui porterait atteinte à la pratique de convention collective ? »

La réunion du Comité intersyndical de grève

Revenons au mouvement gréviste de Lille.

Le Comité intersyndical de grève s'est réuni hier à 14 h. 30, à la salle Jean-Jaurès de la Bourse du Travail de Lille.

Des membres du bureau du Syndicat des tramways et autobus de Lille et du bureau du Syndicat de l'Electrique L.R.T. au nombre de vingt, y assistaient.

M. RENER, de l'E. L. R. T., présidait, entouré de MM. MOLARD, R. DUMOULIN SUEUR, DEHENAU, LASSELIN, etc., etc...

La réunion s'est poursuivie quatre heures durant et l'ordre du jour suivant a finalement été voté :

« Le Comité intersyndical de grève a pris acte et a enregistré avec satisfaction les résultats des pourparlers engagés mardi à la présidence du Conseil par la Préfecture et les municipalités de Lille, Roubaix et Tourcoing, résultats qu'il a connu par la presse.

» Le Comité a eu à désigner la délégation unique composée de représentants des deux syndicats qui dès aujourd'hui aura seule qualité de se rendre auprès des pouvoirs publics et de discuter toutes questions intéressant la grève.

» Il a également arrêté les mesures nécessaires pour la continuation du conflit pour le cas où les entrevues de Paris n'apporteraient pas de résultats donnant satisfaction.

» Parmi celles-ci il a déterminé la date et le taux des indemnités de grève à proposer aux assemblées générales.

» Il a prévu une assemblée commune des deux personnels pour les premiers jours de la semaine prochaine.

» Puis il a décidé de se réunir à nouveau lundi prochain 13 janvier, à 6 h. 45 à la Maison des Tramways à Roubaix. »

Ajoutons qu'aujourd'hui, à 15 heures, le Comité de grève des tramways de Lille tiendra une réunion à la Bourse du Travail.

Le pointage des grévistes s'est effectué sans difficultés, les piquets de grève n'ont eu, en aucune façon à intervenir.

La grève n'a pas subi la moindre entrave et, l'habitude aidant, les usagers poursuivent sans trop maugréer, leur petit bonhomme de chemin.

A. L.

Le Comité Intersyndical de grève en séance Salle Jean-Jaurès à la Bourse du Travail de LILLE. On reconnaît parmi les « traminots » assis, MM. MOLARD, R. DUMOULIN et RENER.

La situation des employés de tramways de la région de Valenciennes

MM. Delcourt et Couteaux, députés du Nord, se sont rendus hier auprès de M. Laurent-Eynac, ministre des Travaux Publics et à la Présidence du Conseil

Nous avons dit qu'une certaine effervescence régnait chez les employés de tramways de la région de Valenciennes à la suite de l'application qui leur est faite d'une réduction de salaires ou de traitements en vertu des décrets-lois.

Nous avons signalé que MM. COUTEAUX et DELCOURT, députés du Nord étaient intervenus près de M. le Ministre des Travaux Publics et lui avaient signalé cette situation.

Hier mercredi MM. COUTEAUX et DELCOURT se sont rendus à Paris et ont été reçus à 11 h. par M. LAURENT-EYNAC, ministre des Travaux Publics puis par le chef de Cabinet de M. Blaisot, sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, celui-ci étant absent de Paris.

Ils ont exposé que les employés de tramways de la Région de Valenciennes ont protesté vivement contre l'application qui leur était faite des décrets-lois entraînant une réduction de leurs salaires et traitements MM. Couteaux et Delcourt ont fait observer que ces employés de tramways avaient subi au cours de ces dernières années diverses réductions importantes de traitements et que dans ces conditions ils étaient en droit de solliciter le bénéfice des dérogations prévues par les décrets-lois eux-mêmes.

Il y a lieu d'observer d'autre part soulignèrent MM. Delcourt et Couteaux que les salaires et traitements actuellement payés à ces employés sont inférieurs à ceux attribués aux employés de même catégorie dans d'autres régions. Il convient enfin de retenir que la Société des Chemins de fer économiques ne reçoit aucune subvention ni de l'Etat, ni du département, ni des collectivités locales.

M. le Ministre des Travaux Publics s'est engagé à examiner attentivement la situation particulière qui lui était signalée. Il n'a pas caché qu'après un premier examen la réclamation qui lui était soumise lui paraissait fondée et susceptible de recevoir une suite favorable, toutefois avant de se prononcer définitivement il devra saisir les divers services de son administration chargés de ces problèmes.

De son côté M. le Chef de Cabinet près la Présidence du Conseil s'est engagé à transmettre à M. le Président du Conseil les observations qui lui étaient présentées par MM. Couteaux et Delcourt.

LES RETENUES SUR LES SALAIRES DES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS DE DOUAI

Les décrets-lois ont été appliqués, à la lettre, à la Compagnie des tramways de Douai ; les prélèvements ont été faits et l'argent est réservé, ainsi que le contrôle a pu le constater.

Cependant, une réclamation a été adressée au Préfet par le Syndicat des employés, réclamation à la suite de laquelle l'ingénieur en chef a examiné le dossier et émis un avis favorable.

S'il y avait lieu de rembourser les employés, ils le seraient dès que l'ordre en parviendrait.

Par ailleurs, le service des tramways fonctionne normalement à Douai.

LE TARIF DES TAXIS A LILLE

La suspension du service des tramways donne une activité particulière au service des taxis automobiles.

Afin d'éviter tout conflit entre chauffeurs et usagers, le Maire de Lille croit devoir rappeler à cette occasion que le tarif des taxis automobiles est fixé comme suit :

TRANSPORT DE QUATRE PERSONNES AU MAXIMUM

I. — Pour des déplacements dans la limite des territoires des Villes de Lille, Faches-Thumesnil, Hellemmes, La Madeleine, Lambersart, Lomme, Le Marais, Loos, Mons-en-Barœul, Ronchin, Saint-André :

Prise en charge, sans parcours, 2 fr. ; pour chaque parcours de 166 mètres, 0 fr. 25, soit par kilomètre, 1 fr. 50.

Aucune indemnité de retour n'est due. Pas de tarif de nuit.

II. — Pour des déplacements en dehors des limites ci-dessus indiquées :

Même tarif, mais avec une indemnité de 1 fr. 50 par kilomètre de retour suivant le trajet le plus direct.

Le tarif correspondant au parcours est doublé à partir de 22 h. 30, jusqu'à 6 heures en été et 7 heures en hiver.

SUPPLÉMENTS DE CHARGE

Dans les deux cas ci-dessus, la prise en charge est majorée de 1 fr. : a) par personne au-dessus de quatre ; b) par colis (les colis susceptibles d'être portés sur les genoux et pesant 10 kilogs au maximum, ne donnant lieu à la perception d'aucun supplément).

Les arrêts sont comptés à raison de 0 fr. 25 par minute et demie, soit 10 fr. par heure.

Il est formellement interdit : 1° de traiter à forfait pour les cours ... effectuer dans Lille et dans les communes limitrophes indiquées au titre ci-dessus ; 2° d'exiger aucun pourboire.

Les infractions aux dispositions qui précèdent feront l'objet de constats par la police.

UNE HEURE A L'INSTITUT DES SOURD-MUETS DE RONCHIN

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Pendant la première année, l'enfant qui arrive est « dématisé ». Pour se rendre maître de sa respiration, il s'exerce à souffler sur des billes qui roulent sur un rail de bois, à éteindre une bougie, à lancer des bulles de savon. Quand ses organes vocaux ont gagné un peu d'élasticité, on lui montre devant la glace à quelle position différente des lèvres et de la langue correspond chaque voyelle et chaque consonne ; on lui fait sentir de la main appliquée contre la gorge des vibrations variées. Qu'il imite ces mouvements — et l'instinct d'imitation l'y pousse — il produira les sons voulus. Il est désormais prêt à faire l'acquisition intellectuelle des mots et des règles.

Sept mille mots

— Mais le dictionnaire est encombré de termes spéciaux...

— Il est inutile de fatiguer le cerveau du sourd-muet avec des mots spéciaux. Sept mille mots ont été extraits pour lui, qui lui permettront d'être en communication parfaite avec les autres hommes, au cours de sa vie familiale et sociale. Ces sept mille mots, groupés par l'analogie des idées, sont répartis en trois séries qu'on enseigne successivement à l'élève. D'abord les mots les plus simples, les plus indispensables, sont enseignés pendant les deuxième et troisième années de son séjour à l'École. Il peut, dès lors, se tirer d'affaire dans n'importe quelle circonstance de la vie, aller dans un restaurant, prendre le train, acheter un objet, le payer et bien entendu se faire comprendre par la voix. Les quatrième et cinquième années sont consacrées aux mots plus difficiles. Enfin, aux cours des dernières années, ils étudient les termes les plus rares et les plus compliqués qui restent dans chaque chapitre. La grammaire, quelques éléments de calcul, un peu d'histoire et de géographie complètent les études qui se doublent d'un enseignement professionnel. Ici chacun s'initie à un métier, prend à son gré le chemin de l'atelier qui lui convient à son goût.

« Bonjour maman, m'entends-tu » ?

Qui ne se sentirait pas ému aux larmes en pensant à la joie de la jeune mère voyant revenir en vacances, au bout d'un an, le petit garçon naguère sourd-muet, qui lui saute au cou en criant :

« Bonjour, maman, m'entends-tu ? »

Quelle plus complète, quelle plus touchante réalisation, CH. MICHEL DE l'ÉPÉE put-il jamais espérer de son rêve charitable et bienfaisant ?

A. L.

L'ÉCLIPSE DE LUNE N'A PAS ÉTÉ VISIBLE de l'observatoire de Lille

Mercredi la lune devait nous donner un spectacle étonnant et inédit. Le ciel ne l'a pas voulu ! Il était trop nuageux...

Théoriquement le spectacle a eu lieu : l'astre des nuits a pénétré dans la zone de pénombre, puis dans la zone d'ombre que crée la terre en interceptant la lumière solaire. Mais on n'a pas vu la lune rougeoyer extraordinairement... Mais on n'a vu aucune des phases de ce gala astral (trop beau sans doute pour être dévoilé à la vue indigne des pauvres humains)... En somme, on n'a rien vu !

L'observatoire de l'Association astronomique du Nord, à Lille — à l'Institut de physique — avait pourtant tout prévu : lunettes compliquées, appareils photographiques, etc... Une permanence publique pour l'observation de ce curieux phénomène avait été organisée sous la direction de Mlle BERNSON, secrétaire générale et de M. H. DHALLUIN, secrétaire adjoint. Un grand nombre de personnes se présenta. Les profanes durent se contenter des explications théoriques et des démonstrations de laboratoire qui leur furent données le plus simablement du monde d'ailleurs.

On sut que le phénomène aurait dû être visible entre 16 h. 30 et 20 h., l'éclipse totale se situant entre 17 h. 38 et 18 h. 21. Dommage vraiment !

Mlle BERNSON, qui est une fervente se consola en disant : « Peut être aurons-nous plus de chance avec le soleil, en juin... Et puis, de toute façon, nous pourrons tirer de la manifestation d'aujourd'hui quelques conclusions radio-électriques !... »
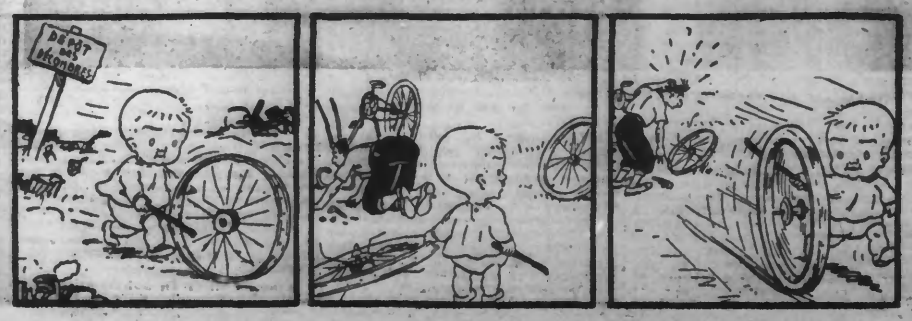
LES AVENTURES DE « KID L'ESPIÈGLE »